



### A retenir

**Stades phénologiques :** la nouaison commence à se généraliser

**Mildiou :** risque toujours élevé, repiquages en cours

**Ver de la grappe :** début du vol de 2<sup>ème</sup> génération



### SOMMAIRE

#### A retenir

Stades phénologiques

Flavescence dorée

Mildiou

Ver de la grappe

Oïdium

Prévision météo

Liens utiles

**ANIMATEUR FILIERE :** CRVI

**Structures partenaires :**  
CA2B, domaine Casabianca,  
domaine Comte Peraldi,  
domaine Montemagni,  
domaine Orenga de Gaffory,  
Clos Landry, Clos d'Orléa,  
Terra Vecchia

**Directeur de publication :**

Joseph COLOMBANI  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

**Crédit photo :** CRVI de Corse



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO

#### • Stades phénologiques

La floraison se termine sur l'ensemble de l'île et la nouaison est bien amorcée.

- S

	Côte orientale	Patrimoniu	Ajaccio	Calvi
<b>Niellucciu</b>	Fin Nouaison	Nouaison	Nouaison	Nouaison
<b>Vermentino</b>	Début Nouaison	Début Nouaison	Fin floraison à Nouaison	–
<b>Sciaccarellu</b>	Fin Floraison à début Nouaison	–	Fin floraison à Nouaison	Nouaison
<b>Grenache</b>	–	Début Nouaison	–	–
<b>Carignan</b>	–	–	Fin Floraison	–
<b>Merlot</b>	Fin Floraison à Nouaison	–	–	–

La végétation ne rattrape toujours pas son retard par rapport à l'année passée (environ une semaine).



**Figure 1 : stade J (nouaison)**

Photo : CRVI de Corse



**Figure 2 : stade K (petits pois)** Photo : CRVI

de Corse

## Maladie due à un organisme nuisible réglementé

### • Flavescence dorée

Un périmètre de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée de la vigne est défini par arrêté préfectoral pour la Haute Corse.

Deux nouveaux foyers de Flavescence dorée ont notamment été observés en 2012 sur les communes de Borgo et Poggio di Nazza.

Une vigilance particulière est donc nécessaire vis à vis de cet organisme nuisible réglementé.

**En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.**

### • Mildiou

Les conditions climatiques pluvieuses et humides de ces dernières semaines ont augmenté le risque de nouvelles contaminations et de repiquages.

*Sur le réseau de référence :*

- A Ajaccio, le pourcentage de feuilles atteintes par le mildiou est croissant malgré les traitements. De nombreuses taches sont visibles sur Vermentinu (10% de feuilles), ainsi que sur Sciaccarellu et sur Niellucciu (5 à 10 % de feuilles). Par ailleurs, une attaque sur grappes est signalée sur une parcelle de Vermentinu : 5% de grappes en forme de crosse.
- A Aléria, on nous signale de nombreuses taches sur Grenache et Merlot, issues d'anciennes taches qui ont fructifié.
- Les parcelles de référence à Patrimonio sont toujours indemnes.

*Hors réseau :*

- Aucune région n'est épargnée par la maladie. Les symptômes évoluent régulièrement et essentiellement sur feuilles, sans atteindre de proportions inquiétantes.
- Les symptômes sur témoin non traité de Merlot à Aléria augmentent (environ 40% de feuilles atteintes) et commencent à toucher les grappes : faciès rot gris.

La pression reste très importante. Les récents symptômes sont dus aux pluies contaminatrices du 27 et 28 mai. Les sporulations sont nombreuses et les pluies du 9 et 10 juin ont provoqué de nouvelles contaminations dont les manifestations devraient être visibles autour du 22 juin.

**Evaluation du risque** : élevé à très élevé



**Figure 3: symptôme Rot Gris**

*Photo : CRVI de Corse*

### • Vers de la grappe

Il faut continuer à rechercher et dénombrer les glomérules pour avoir une indication du niveau d'attaque de la 1<sup>ère</sup> génération.

Quelques glomérules d'Eudémis et de Cochylys sont décelés sur une parcelle de Niellucciu hors réseau de référence.

Conformément aux données de la modélisation, le vol de 2<sup>ème</sup> génération débute sur l'île. Les pièges sexuels sont tous disposés sur le réseau de référence.

On dénombre :

- 4 captures d'eudémis entre le 3 et le 11 juin à San Giuliano
- un eudémis a été également capturé à Aléria et un à Pianiccia (Tallone)
- à Patrimonio, 3 premières captures de cochylis le 11 juin

Les pontes devraient, selon le modèle, être déposées à partir du 19 juin.



Figure 4: larve de Cochylis de 1<sup>ère</sup> génération  
Photo : CRVI de Corse









Figure 5 : piège sexuel à tordeuses de la grappe  
Photo : CRVI de Corse

### • Oïdium

Le stade de forte sensibilité est désormais atteint.  
Pour autant, aucun foyer n'est observé ou signalé cette semaine.

## PREVISION METEO (Source Météo France)

	Vendredi 14 juin	Samedi 15 juin	Dimanche 16 juin	Lundi 17 juin	Mardi 18 juin	Mercredi 19 juin	Jeudi 20 juin	Vendredi 21 juin	Samedi 22 juin
<b>Haute Corse</b>									
	Températures en légère hausse					Températures en baisse		Vent d'Ouest	
<b>Corse du Sud</b>									
						Vent d'Ouest jeudi	Mistral		

Pour la période du lundi 17 au jeudi 20, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5 ;

## LIENS UTILES

---

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien :  
[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.  
[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.